



RIVERTREE BOND

Rapport annuel incluant
les états financiers audités
au 31 décembre 2023
pour les investisseurs en
Suisse

Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois

R.C.S. Luxembourg B149250

Aucune souscription ne peut être reçue sur base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles ont été effectuées sur base du prospectus courant et des documents d'informations clés ("DIC"), accompagnés du bulletin de souscription, du dernier rapport annuel incluant les états financiers audités et du dernier rapport semi-annuel non-audité si celui-ci est plus récent que le rapport annuel incluant les états financiers audités.

Organisation	2
Rapport d'activité du Conseil d'Administration	4
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	6
Etat globalisé du patrimoine	9
Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net	10
Rivertree Bond - Euro Multilateral Development Bank	11
Etat du patrimoine	11
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	12
Statistiques	13
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	14
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	15
Rivertree Bond - Euro	16
Etat du patrimoine	16
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	17
Statistiques	18
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	19
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	20
Rivertree Bond - Euro Green Bonds	21
Etat du patrimoine	21
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	22
Statistiques	23
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	24
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	25
Notes aux états financiers	32
Informations supplémentaires (non-auditées)	37

Rivertree Bond
Organisation

Siège social	88, Grand-Rue L-1660 LUXEMBOURG
Conseil d'Administration	
Président	Raphaël FISCHER Administrateur indépendant 7, Rue du Bois L-8361 GOETZINGEN
Administrateurs	Aurélien BARON KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. 88, Grand-Rue L-1660 LUXEMBOURG Cyril THIEBAUT KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. 88, Grand-Rue L-1660 LUXEMBOURG
Société de Gestion	KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. 88, Grand-Rue L-1660 LUXEMBOURG
Conseil d'Administration de la Société de Gestion	
Président	Vincent DECALF
Administrateur	Clemens LANSING
Administrateur Délégué	Aurélien BARON
Dirigeants de la Société de Gestion	Aurélien BARON Cyril THIEBAUT
Conseiller en Investissement des compartiments Rivertree Bond - Euro Multilateral Development Bank, Rivertree Bond - Euro Green Bonds	PUILAETCO Succursale de Quintet Private Bank (Europe) S.A. 25, Boulevard du Souverain B-1170 BRUXELLES (jusqu'au 30 septembre 2023) QUINTET PRIVATE BANK (EUROPE) S.A. 43, Boulevard Royal L-2449 LUXEMBOURG (depuis le 1 octobre 2023)
Agent Domiciliaire	KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. 88, Grand-Rue L-1660 LUXEMBOURG

Rivertree Bond
Organisation (suite)

**Agent Administratif
et Agent de Registre et de Transfert**

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
88, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG
(jusqu'au 30 novembre 2023)

UI efa S.A.
2, Rue d'Alsace
L-1122 LUXEMBOURG
(depuis le 1 décembre 2023)

Dépositaire et Agent Payeur Principal

QUINTET PRIVATE BANK (EUROPE) S.A.
43, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Cabinet de Révision Agréé

DELOITTE AUDIT
Société à responsabilité limitée
20, Boulevard de Kockelscheuer
L-1821 LUXEMBOURG

Agent Distributeur au Luxembourg

QUINTET PRIVATE BANK (EUROPE) S.A.
43, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

**Représentant et Agent Payeur
local en Allemagne**

MERCK FINCK
Succursale de Quintet Private Bank (Europe) S.A.
16, Pacellistrasse
D-80333 MUNICH

Service Financier en Belgique

PUILAETCO
Succursale de Quintet Private Bank (Europe) S.A.
25, Boulevard du Souverain
B-1170 BRUXELLES

Agent Distributeur en Espagne

ALLFUNDS BANK S.A.
Calle Estafeta 6, La Moraleja
E-28109 MADRID

**Correspondant Centralisateur
en France**

CM-CIC MARKET SOLUTIONS
6, Avenue de Provence
F-75009 PARIS

Représentant en Suisse

REYL & CIE S.A.
4, Rue du Rhône
CH-1204 GENEVE

Agent Payeur local en Suisse

BANQUE CANTONALE DE GENEVE
17, Quai de l'Île
CH-1204 GENEVE

L'année 2023 a commencé avec de faibles attentes et des craintes de récession, mais s'est terminée avec optimisme et une solide performance des marchés obligataires. Malgré certains obstacles sérieux tels que des coûts d'emprunt élevés pas vus depuis des années, une mini-crise bancaire régionale et de l'incertitude géopolitique, la résilience économique, une tendance à la désinflation, la fin du resserrement monétaire des banques centrales occidentales et l'enthousiasme suscité par l'intelligence artificielle ont plus que contrebalancé ces vents contraires.

Les principaux moteurs de la performance annuelle ont été :

L'inflation : L'un des principaux moteurs de la performance positive des marchés a été la baisse significative de l'inflation, qui a donné aux banques centrales et à l'économie un peu de répit. Depuis le pic d'inflation de 9 % en juin 2022, l'Indice des Prix à la Consommation a été réduit de deux tiers, confirmant la désinflation comme thème clé pour 2023.

Une crise bancaire régionale : En mars, l'attention des investisseurs et des décideurs s'est temporairement déplacée de l'inflation vers les questions de stabilité financière. La confiance dans le système bancaire a été ébranlée par les faillites de la Silicon Valley Bank et de la Signature Bank, qui se sont ensuite étendues à la First Republic Bank et au Crédit Suisse. Les hausses rapides des taux de la Fed ont fait baisser la valeur des titres obligataires détenus par les banques pour financer leurs portefeuilles de prêts. Cela s'est produit lorsque les petites banques, avec leur clientèle concentrée, ont été confrontées à une crise de liquidité quand de nombreux déposants ont exigé leur argent en même temps, une panique bancaire classique. Mais rapidement, le secteur bancaire régional et les flux monétaires des déposants se sont stabilisés, principalement en raison d'une réponse agressive de la Fed et des régulateurs bancaires visant à mettre des liquidités à la disposition des banques qui en avaient besoin et à protéger tous les déposants de ces banques en faillite tout en entamant le processus de transfert de leurs actifs et de leurs dépôts à des acheteurs intéressés.

Des données économiques solides : L'une des plus grandes surprises de 2023 a été la vigueur du marché du travail et des dépenses de consommation dans le secteur des services.

Banques centrales : La trajectoire de la politique monétaire de la Fed a une fois de plus retenu l'attention des marchés cette année. Dans sa lutte permanente pour maîtriser l'inflation, la Fed a relevé les taux d'intérêt à quatre reprises en 2023, en plus des sept hausses de 2022, portant son taux directeur à 5,25 % - 5,5 %, son plus haut niveau en 22 ans. Bien que la Fed ait ralenti le rythme des hausses et ait fini par marquer une pause, le message « plus haut pendant plus longtemps » a poussé le rendement des bons du Trésor américain à 10 ans à son plus haut niveau depuis 2007, ce qui a pesé sur les valorisations des actions. Mais lors de leur dernière réunion de l'année, les responsables de la Fed ont marqué un tournant majeur, indiquant d'une part que le cycle de resserrement était terminé, et d'autre part qu'un cycle de baisse des taux commencerait en 2024.

En ce qui concerne les obligations, la hausse des rendements obligataires de 2023 a été effacée en décembre, les banques centrales et les investisseurs s'étant détournés des hausses de taux pour se concentrer sur des baisses à venir en 2024 en raison de plusieurs surprises à la baisse de l'inflation. Après avoir atteint un sommet intra journalier de 5 %, les bons du Trésor américain à 10 ans ont terminé l'année proche de leur niveau de départ à 3,87 %. Quant au Bund allemand, il a terminé l'année à 2,02 %, à plus de 20 % sous son niveau de début 2023 (2,57 %), après avoir atteint un sommet intra journalier de plus de 3 % en octobre.

A l'inverse, les stratégies de crédit ont rebondi, surperformant ainsi les obligations d'Etat (8,2% pour le Bloomberg Euro Aggregate Corporate contre 7,1% pour le Bloomberg Euro Aggregate Treasury). A l'inverse, les stratégies de crédit ont rebondi, surperformant ainsi les obligations d'Etat (8,2% pour le Bloomberg Euro Aggregate Corporate contre 7,1% pour le Bloomberg Euro Aggregate Treasury). Dans le segment des obligations d'entreprises, les marchés à hauts rendements ont mieux performé que les marchés Investment Grade, terminant l'année en hausse de 10,2% (Bloomberg Global Aggregate – IG Corporate) contre 2,1% (Bloomberg Global High Yield). Cette bonne fin d'année a été rendue possible par les indicateurs techniques qui sont restés favorables, malgré les perspectives de ralentissement économique. Les écarts de taux se sont resserrés, baissant de 91pb à 82pb sur le segment Investment Grade européen, et de 159pb à 134pb aux Etats-Unis. Sur le segment High Yield, les écarts de taux se sont d'autant plus réduits, allant de 409pb à 331pb en Europe et de 480pb à 385 pb aux Etats-Unis.

Rivertree Bond

Rapport d'activité du Conseil d'Administration (suite)

Dans ce contexte, les performances sur l'année 2023 des compartiments de la Sicav Rivertree Bond sont établies comme suit :

Compartiment	Performance 2023 (Classe d'action F Cap)
Rivertree Bond – Multilateral Development Bank	5,11%
Rivertree Bond – Euro Green Bonds	6,39%
Rivertree Bond - Euro	3,88%

Luxembourg, le 31 janvier 2024

Le Conseil d'Administration

Note : Les informations de ce rapport sont données à titre indicatif sur base d'informations historiques et ne sont pas indicatives des résultats futurs.

Aux Actionnaires de
Rivertree Bond
88, Grand-Rue
L-1660 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Rivertree Bond (la « Sicav ») et de chacun de ses compartiments comprenant l'état du patrimoine et l'état du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2023, ainsi que l'état des opérations et des autres variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Sicav et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements de leurs actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Sicav conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration de la Sicav. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration de la Sicav pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de la Sicav est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration de la Sicav qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Sicav à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration de la Sicav a l'intention de liquider la Sicav ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Sicav.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de la Sicav de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la Sicav du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Sicav à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Sicav à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé

A handwritten signature in blue ink that reads "V. Ng Winglit". The signature is written in a cursive, flowing style.

Virginie Ng Wing Lit-Boulot, Réviseur d'entreprises agréé
Partner

Le 30 avril 2024

Rivertree Bond

Etat globalisé du patrimoine (en EUR) au 31 décembre 2023

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	252.183.588,68
Avoirs bancaires	6.810.353,07
A recevoir sur émissions d'actions	43.853,77
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	1.827.438,68
Intérêts bancaires à recevoir	26,36
Charges payées d'avance	12.513,26
	<hr/>
Total de l'actif	260.877.773,82
	<hr/>

Exigible

A payer sur rachats d'actions	95.524,42
Frais à payer	500.805,37
	<hr/>
Total de l'exigible	596.329,79
	<hr/>
Actif net à la fin de l'exercice	260.281.444,03
	<hr/>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Rivertree Bond

Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

Revenus	
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	4.315.597,28
Intérêts bancaires	112.821,89
Total des revenus	4.428.419,17
Charges	
Commission de gestion agrégée	1.000.086,02
Commission de dépositaire	150.346,59
Frais bancaires et autres commissions	91.105,02
Frais sur transactions	3.106,09
Frais d'administration centrale	238.958,48
Frais professionnels	61.381,79
Autres frais d'administration	236.609,06
Taxe d'abonnement	152.077,20
Autres impôts	2.370,57
Autres charges	179.653,56
Total des charges	2.115.694,38
Revenus nets des investissements	2.312.724,79
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)	
- sur portefeuille-titres	-22.048.200,25
- sur futures	-42.550,00
- sur changes à terme	-1.791,25
- sur devises	16.883,67
Résultat réalisé	-19.762.933,04
Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée	
- sur portefeuille-titres	33.371.530,36
Résultat des opérations	13.608.597,32
Dividendes payés	-3.809.035,25
Emissions	53.029.284,06
Rachats	-197.376.652,98
Total des variations de l'actif net	-134.547.806,85
Total de l'actif net au début de l'exercice	394.829.250,88
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	260.281.444,03

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Rivertree Bond - Euro Multilateral Development Bank

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2023

Actif	
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	19.392.960,00
Avoirs bancaires	341.618,05
A recevoir sur émissions d'actions	42.099,42
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	29.038,77
Intérêts bancaires à recevoir	<u>26,36</u>
Total de l'actif	<u>19.805.742,60</u>
Exigible	
Frais à payer	<u>134.402,73</u>
Total de l'exigible	<u>134.402,73</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u>19.671.339,87</u>

Répartition des actifs nets par classe d'actions

Classe d'actions	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'actions	Actifs nets par classe d'actions (en EUR)
F Cap	15.144,404	EUR	515,92	7.813.335,14
F Dis	11.269,623	EUR	506,18	5.704.453,58
F1 Cap	36,615	EUR	168.060,94	<u>6.153.551,15</u>
				<u>19.671.339,87</u>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Rivertree Bond - Euro Multilateral Development Bank

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

Revenus	
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	590.625,14
Intérêts bancaires	26.103,84
Total des revenus	616.728,98
Charges	
Commission de gestion agrégée	118.817,21
Commission de dépositaire	49.227,94
Frais bancaires et autres commissions	15.710,63
Frais sur transactions	1.288,60
Frais d'administration centrale	62.537,22
Frais professionnels	22.230,45
Autres frais d'administration	99.143,21
Taxe d'abonnement	39.319,78
Autres impôts	11,91
Autres charges	55.003,02
Total des charges	463.289,97
Revenus nets des investissements	153.439,01
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)	
- sur portefeuille-titres	-14.470.405,04
- sur futures	-42.550,00
Résultat réalisé	-14.359.516,03
Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée	
- sur portefeuille-titres	18.255.647,41
Résultat des opérations	3.896.131,38
Dividendes payés	-146.393,46
Emissions	30.105.930,51
Rachats	-112.301.683,53
Total des variations de l'actif net	-78.446.015,10
Total de l'actif net au début de l'exercice	98.117.354,97
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	19.671.339,87

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Rivertree Bond - Euro Multilateral Development Bank

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2023

Total de l'actif net	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
	EUR	93.748.894,51	98.117.354,97	19.671.339,87

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
F Cap	EUR	603,82	490,83	515,92
F Dis	EUR	603,66	490,67	506,18
F1 Cap	EUR	196.391,62	159.713,98	168.060,94

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
F Cap	EUR	-3,04	-18,71	5,11
F Dis	EUR	-3,04	-18,72	5,10
F1 Cap	EUR	-	-18,68	5,23

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
F Cap	51.150,386	4.691,986	-40.697,968	15.144,404
F Dis	26.909,200	640,512	-16.280,089	11.269,623
F1 Cap	374,467	169,375	-507,227	36,615

TER par classe d'action au 31.12.2023 (non-audité)	(en %)
F Cap	0,52
F Dis	0,52
F1 Cap	0,48

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
F Dis	EUR	9,18	30.06.2023

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices, en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la Sicav.

Rivertree Bond - Euro Multilateral Development Bank

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)

au 31 décembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Obligations					
EUR	1.500.000	African Development Bank 0.125% Ser GDIF 16/07.10.26	1.475.380,12	1.405.252,50	7,14
EUR	1.000.000	African Development Bank 0.25% Ser 718 17/21.11.24	989.814,38	972.665,00	4,94
EUR	1.000.000	African Development Bank 0.5% Ser 852 19/21.03.29	1.025.869,76	904.620,00	4,60
EUR	1.000.000	African Development Bank 0.875% Ser 769 18/24.05.28	1.066.798,42	935.105,00	4,75
EUR	1.000.000	Asian Development Bank 0% Sen 19/24.10.29	925.929,00	870.980,00	4,43
EUR	1.000.000	Asian Development Bank 0.025% Ser 1116-00-1 20/31.01.30	911.905,00	863.165,00	4,39
EUR	1.500.000	Asian Development Bank 0.1% EMTN Ser 1294-00-1 21/17.06.31	1.296.247,80	1.255.725,00	6,38
EUR	2.000.000	Asian Development Bank 0.35% EMTN Sen 18/16.07.25	1.978.219,38	1.923.830,00	9,78
EUR	1.500.000	IBRD 0% Ser 101046 20/15.01.27	1.469.715,00	1.394.865,00	7,09
EUR	500.000	IBRD 0% Ser 101098 20/21.02.30	485.274,14	430.342,50	2,19
EUR	1.500.000	IBRD 0.01% EMTN Ser 101141 20/24.04.28	1.459.131,88	1.354.462,50	6,89
EUR	1.000.000	IBRD 0.25% EMTN Ser 100786 19/21.05.29	1.005.955,23	891.750,00	4,53
EUR	1.000.000	IBRD 0.5% Ser GDIF 15/16.04.30	970.458,83	886.205,00	4,51
EUR	1.000.000	IBRD 0.625% EMTN Ser 100597 18/22.11.27	1.002.427,78	935.660,00	4,76
EUR	1.500.000	IBRD 0.625% Ser 11527 16/12.01.33	1.425.377,50	1.265.692,50	6,43
EUR	1.500.000	Intl Development Association 0% Ser 12 21/15.07.31	1.324.903,01	1.239.570,00	6,30
EUR	2.000.000	Intl Development Association 0% Ser 2 19/19.10.26	1.998.971,51	1.863.070,00	9,47
Total portefeuille-titres			20.812.378,74	19.392.960,00	98,58
Avoirs bancaires				341.618,05	1,74
Autres actifs/(passifs) nets				-63.238,18	-0,32
Total				19.671.339,87	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Rivertree Bond - Euro Multilateral Development Bank

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres

au 31 décembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Institutions internationales	98,58 %
Total	<u>98,58 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)

(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	52,17 %
Philippines	24,98 %
Côte d'Ivoire	21,43 %
Total	<u>98,58 %</u>

Rivertree Bond - Euro

Etat du patrimoine (en EUR) au 31 décembre 2023

Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation		28.110.204,66
Avoirs bancaires		403.088,56
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres		<u>278.577,90</u>
Total de l'actif		<u>28.791.871,12</u>
Exigible		
À payer sur rachats d'actions		9.588,80
Frais à payer		<u>63.205,58</u>
Total de l'exigible		<u>72.794,38</u>
Actif net à la fin de l'exercice		<u>28.719.076,74</u>

Répartition des actifs nets par classe d'actions

Classe d'actions	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'actions	Actifs nets par classe d'actions (en EUR)
R Cap	36.287,931	EUR	157,88	5.729.229,75
R Dis	160.299,326	EUR	119,87	19.215.082,22
I Cap	30,130	EUR	48.895,76	1.473.229,14
F Cap	50,000	EUR	481,15	24.057,27
F Dis	4.247,000	EUR	469,20	1.992.686,77
F2 Dis	30,000	EUR	9.493,05	<u>284.791,59</u>
				<u>28.719.076,74</u>

Rivertree Bond - Euro

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

Revenus	
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	673.277,13
Intérêts bancaires	14.622,54
Total des revenus	687.899,67
Charges	
Commission de gestion agrégée	216.412,73
Commission de dépositaire	19.448,26
Frais bancaires et autres commissions	22.546,73
Frais sur transactions	1.000,00
Frais d'administration centrale	45.103,65
Frais professionnels	12.264,72
Autres frais d'administration	34.028,96
Taxe d'abonnement	15.392,60
Autres impôts	91,42
Autres charges	8.845,63
Total des charges	375.134,70
Revenus nets des investissements	312.764,97
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)	
- sur portefeuille-titres	-1.394.096,16
- sur devises	-2.466,64
Résultat réalisé	-1.083.797,83
Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée	
- sur portefeuille-titres	2.184.036,17
Résultat des opérations	1.100.238,34
Dividendes payés	-448.719,99
Emissions	105.164,63
Rachats	-9.955.204,59
Total des variations de l'actif net	-9.198.521,61
Total de l'actif net au début de l'exercice	37.917.598,35
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	28.719.076,74

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Rivertree Bond - Euro

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2023

Total de l'actif net	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
	EUR	53.886.056,90	37.917.598,35	28.719.076,74

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
R Cap	EUR	161,32	152,46	157,88
R Dis	EUR	125,00	117,88	119,87
I Cap	EUR	49.573,99	47.034,43	48.895,76
F Cap	EUR	489,60	463,19	481,15
F Dis	EUR	488,27	460,94	469,20
F2 Dis	EUR	9.838,04	9.307,00	9.493,05

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
R Cap	EUR	-1,13	-5,49	3,56
R Dis	EUR	-1,12	-5,50	3,56
I Cap	EUR	-0,74	-5,12	3,96
F Cap	EUR	-1,02	-5,39	3,88
F Dis	EUR	-1,02	-5,40	3,66
F2 Dis	EUR	-0,83	-5,20	3,86

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
R Cap	46.790,763	512,000	-11.014,832	36.287,931
R Dis	217.787,226	172,938	-57.660,838	160.299,326
I Cap	33,027	0,103	-3,000	30,130
F Cap	1.562,000	-	-1.512,000	50,000
F Dis	5.541,000	-	-1.294,000	4.247,000
F2 Dis	30,000	-	-	30,000

TER par classe d'action au 31.12.2023 (non-audit)	(en %)
R Cap	1,16
R Dis	1,16
I Cap	0,77
F Cap	1,06
F Dis	1,06
F2 Dis	0,86

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
R Dis	EUR	2,14	30.06.2023
F Dis	EUR	8,35	30.06.2023
F2 Dis	EUR	168,23	30.06.2023

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices, en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la Sicav.

Rivertree Bond - Euro

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 31 décembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Obligations					
EUR	600.000	AbbVie Inc 2.125% 16/17.11.28	556.872,00	579.087,00	2,02
EUR	1.200.000	Alimentation Couche-Tard Inc 1.875% Reg S Sen 16/06.05.26	1.297.704,00	1.159.302,00	4,04
EUR	500.000	ASML Holding NV 3.5% EMTN 23/06.12.25	496.460,00	504.145,00	1,76
EUR	1.200.000	Aurizon Network Pty Ltd 3.125% EMTN Reg S Sen 16/01.06.26	1.380.744,00	1.190.418,00	4,15
EUR	500.000	Autostrade per l'Italia SpA 4.375% EMTN Ser 8 10/16.09.25	501.700,00	506.175,00	1,76
EUR	1.500.000	BNP Paribas SA 2.875% EMTN Reg S Sub 16/01.10.26	1.682.415,00	1.486.785,00	5,18
EUR	1.500.000	Caixabank SA 1% EMTN Sen 19/25.06.24	1.526.295,00	1.479.577,50	5,15
EUR	800.000	Cellnex Telecom SA 2.875% EMTN Ser 4 Sen Reg S 17/18.04.25	782.400,00	793.780,00	2,76
EUR	800.000	Cooperatieve Rabobank UA FRN EMTN Ser 1512A 05/16.12.25	727.060,00	771.484,00	2,69
EUR	800.000	Council of Europe Dev Bank 0% EMTN Ser 419 20/09.04.27	709.360,00	739.032,00	2,57
EUR	800.000	CPPIB Cap Inc 0.875% EMTN Sen 19/06.02.29	700.840,00	733.324,00	2,55
EUR	1.500.000	Deutsche Bank AG 1.125% EMTN Sen 15/17.03.25	1.527.915,00	1.454.182,50	5,06
EUR	700.000	Deutschland 2.3% 23/15.02.33	687.575,00	717.871,00	2,50
EUR	1.012.000	EIB VAR EMTN Sen 05/13.10.25	1.062.318,33	979.899,36	3,41
EUR	500.000	ENEL SpA 5.25% EMTN Ser 2 04/20.05.24	512.860,00	502.352,50	1,75
EUR	500.000	Espana 2.8% 23/31.05.26	497.760,00	502.132,50	1,75
EUR	600.000	Ford Motor Cred Co LLC 4.867% 23/03.08.27	598.080,00	617.469,00	2,15
EUR	500.000	Fortum Oyj 1.625% EMTN Sen Reg S 19/27.02.26	469.525,00	482.152,50	1,68
EUR	700.000	France 0% 19/25.11.29	578.095,00	614.173,00	2,14
EUR	500.000	France 0% T-note 22/25.02.25	472.710,00	483.747,50	1,68
EUR	400.000	Iliad SA 2.375% Sen Reg S 20/17.06.26	402.392,00	383.892,00	1,34
EUR	1.000.000	Italia 1.75% Ser 2Y 22/30.05.24	985.490,00	991.615,00	3,45
EUR	500.000	Italia 2.5% BTP Sen 14/01.12.24	491.440,00	496.412,50	1,73
EUR	500.000	Italia 3.5% Ser 3Y 22/15.01.26	501.740,00	506.550,00	1,76
EUR	800.000	James Hardie Intl Finance Ltd 3.625% 18/01.10.26	756.000,00	788.296,00	2,75
EUR	500.000	Koninklijke DSM NV 0.25% Sen 20/23.06.28	426.950,00	450.977,50	1,57
EUR	700.000	Mercedes Benz Intl Fin BV FRN EMTN Sen Reg S 17/03.07.24	696.990,00	701.505,00	2,44
EUR	500.000	Mitsubishi UFJ Fin Gr Inc VAR EMTN 22/19.09.25	495.750,00	497.052,50	1,73
EUR	500.000	Netflix Inc 3% Sen Reg S 20/15.06.25	493.750,00	497.502,50	1,73
EUR	500.000	Netherlands 0% 22/15.01.26	463.740,00	476.502,50	1,66
EUR	500.000	Netherlands 0.75% Sen 18/15.07.28	449.750,00	470.557,50	1,64
EUR	720.000	Oci NV 3.625% Sen Reg S 20/15.10.25	716.400,00	714.520,80	2,49
EUR	800.000	Orano SA 4.875% EMTN Sen 09/23.09.24	818.640,00	804.464,00	2,80
EUR	500.000	Poste Italiane SpA 0.5% Ser 4 20/10.12.28	423.500,00	431.142,50	1,50
EUR	800.000	Ryanair DAC 2.875% EMTN Ser 4 20/15.09.25	783.600,00	793.060,00	2,76
EUR	1.500.000	Société Générale SA FRN Sen Reg S 17/22.05.24	1.511.925,00	1.503.652,50	5,24
EUR	800.000	Stellantis NV 3.875% Sen Reg S 20/05.01.26	798.400,00	807.660,00	2,81
EUR	500.000	Syngenta Finance NV 3.375% EMTN Sen Reg S 20/16.04.26	480.960,00	497.752,50	1,73
Total obligations			28.466.105,33	28.110.204,66	97,88
Autres valeurs mobilières					
Obligations en défaut de paiement					
EUR	400.000	FNG Benelux Hg NV 5.5% Sen 16/07.07.23 **	396.380,00	0,00	0,00
Total obligations en défaut de paiement			396.380,00	0,00	0,00
Instruments du marché monétaire					
EUR	16.000	Fruit Farm Group BV 0% 23/30.05.24 **	181.289,84	0,00	0,00
Total instruments du marché monétaire			181.289,84	0,00	0,00
Total portefeuille-titres			29.043.775,17	28.110.204,66	97,88
Avoirs bancaires				403.088,56	1,40
Autres actifs/(passifs) nets				205.783,52	0,72
Total				28.719.076,74	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

** Voir Note 9

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Rivertree Bond - Euro

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Finances	33,92 %
Pays et gouvernements	18,31 %
Industrie	12,92 %
Services aux collectivités	6,23 %
Institutions internationales	5,98 %
Services de télécommunication	4,10 %
Energie	4,04 %
Technologies	3,49 %
Biens de consommation durable	2,81 %
Matières premières	2,49 %
Services de santé	2,02 %
Biens de consommation non-cyclique	1,57 %
Total	<u>97,88 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

France	20,95 %
Pays-Bas	18,79 %
Italie	11,95 %
Espagne	9,66 %
Allemagne	7,56 %
Canada	6,59 %
Etats-Unis d'Amérique	5,90 %
Irlande	5,51 %
Australie	4,15 %
Luxembourg	3,41 %
Japon	1,73 %
Finlande	1,68 %
Total	<u>97,88 %</u>

Rivertree Bond - Euro Green Bonds

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2023

Actif	
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	29.872.431,00
Avoirs bancaires	185.217,98
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	<u>158.161,79</u>
Total de l'actif	<u>30.215.810,77</u>
Exigible	
Frais à payer	<u>121.935,61</u>
Total de l'exigible	<u>121.935,61</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u><u>30.093.875,16</u></u>

Répartition des actifs nets par classe d'actions

Classe d'actions	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'actions	Actifs nets par classe d'actions (en EUR)
R Cap	43.092,884	EUR	66,50	2.865.647,57
R Dis	6.248,457	EUR	30,27	189.127,58
I Cap	467,845	EUR	47.331,63	22.143.868,72
F Cap	9.450,596	EUR	468,71	4.429.561,10
F Dis	1.025,000	EUR	454,31	<u>465.670,19</u>
				<u><u>30.093.875,16</u></u>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Rivertree Bond - Euro Green Bonds

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

Revenus	
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	483.448,72
Intérêts bancaires	<u>3.197,82</u>
Total des revenus	486.646,54
Charges	
Commission de gestion agrégée	94.856,72
Commission de dépositaire	22.705,30
Frais bancaires et autres commissions	7.951,52
Frais d'administration centrale	46.316,54
Frais professionnels	13.084,69
Autres frais d'administration	59.371,43
Taxe d'abonnement	6.819,32
Autres impôts	1.989,94
Autres charges	<u>81.431,92</u>
Total des charges	<u>334.527,38</u>
Revenus nets des investissements	152.119,16
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)	
- sur portefeuille-titres	<u>-2.458.907,72</u>
Résultat réalisé	-2.306.788,56
Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée	
- sur portefeuille-titres	<u>4.488.382,12</u>
Résultat des opérations	<u>2.181.593,56</u>
Dividendes payés	-19.819,99
Emissions	1.613.986,41
Rachats	<u>-23.213.951,93</u>
Total des variations de l'actif net	-19.438.191,95
Total de l'actif net au début de l'exercice	<u>49.532.067,11</u>
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	<u><u>30.093.875,16</u></u>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Rivertree Bond - Euro Green Bonds

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2023

Total de l'actif net	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
	EUR	29.632.797,53	49.532.067,11	30.093.875,16

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
R Cap	EUR	73,75	62,85	66,50
R Dis	EUR	34,48	29,25	30,27
I Cap	EUR	51.770,88	44.428,82	47.331,63
F Cap	EUR	514,05	440,57	468,71
F Dis	EUR	511,88	436,58	454,31

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
R Cap	EUR	-4,76	-14,78	5,81
R Dis	EUR	-4,78	-14,77	5,81
I Cap	EUR	-4,11	-14,18	6,53
F Cap	EUR	-4,25	-14,29	6,39
F Dis	EUR	-4,24	-14,30	6,38

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
R Cap	44.084,554	-	-991,670	43.092,884
R Dis	13.041,871	-	-6.793,414	6.248,457
I Cap	893,629	35,554	-461,338	467,845
F Cap	13.538,414	8,180	-4.095,998	9.450,596
F Dis	1.631,266	-	-606,266	1.025,000

TER par classe d'action au 31.12.2023 (non-audit)	(en %)
R Cap	1,53
R Dis	1,55
I Cap	0,76
F Cap	0,96
F Dis	0,93

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
R Dis	EUR	0,65	30.06.2023
F Dis	EUR	9,67	30.06.2023

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices, en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la Sicav.

Rivertree Bond - Euro Green Bonds

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)

au 31 décembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Obligations					
EUR	900.000	ABN AMRO Bank NV 0.5% Sen Pref Reg S 19/15.04.26	898.885,97	852.408,00	2,83
EUR	1.200.000	Assicurazioni Generali SpA 2.124% EMTN Sen Reg S 19/01.10.30	1.160.608,77	1.060.812,00	3,53
EUR	1.100.000	Banco Bilbao Vizcaya Argent SA 1.375% EMTN Sen 18/14.05.25	1.125.068,86	1.067.407,00	3,55
EUR	900.000	Banco de Sabadell SA VAR EMTN Ser 2 22/10.11.28	912.600,00	947.425,50	3,15
EUR	700.000	Banco Santander SA 0.3% EMTN 19/04.10.26	691.252,18	650.881,00	2,16
EUR	1.150.000	Bank of Ireland Group Plc VAR EMTN 21/10.05.27	1.112.044,27	1.069.781,75	3,56
EUR	900.000	BNP Paribas SA VAR EMTN Sen Reg S 20/14.10.27	881.259,45	830.911,50	2,76
EUR	1.200.000	Caixabank SA VAR EMTN 20/18.11.26	1.180.876,50	1.129.722,00	3,75
EUR	1.400.000	Cooperatieve Rabobank UA 0.25% Ser 3221A Tr 1 19/30.10.26	1.272.530,00	1.305.927,00	4,34
EUR	1.300.000	Crédit Agricole SA 0.375% EMTN Sen Reg S 19/21.10.25	1.294.209,47	1.239.641,00	4,12
EUR	1.250.000	E.ON SE 0.875% EMTN 22/18.10.34	950.000,00	1.009.618,75	3,36
EUR	1.000.000	EDP-Energias de Portugal SA 1.625% EMTN 20/15.04.27	1.047.042,58	957.930,00	3,18
EUR	1.200.000	Enel Finance Intl SA 1.125% EMTN Sen Reg S 18/16.09.26	1.226.213,97	1.142.004,00	3,79
EUR	800.000	Engie SA 1.375% EMTN Sen 17/28.02.29	827.181,51	737.920,00	2,45
EUR	900.000	Engie SA VAR Jun Sub 19/28.02.Perpetual	954.594,49	889.596,00	2,96
EUR	700.000	Erste Group Bank AG 0.125% EMTN 21/17.05.28	672.157,66	615.198,50	2,04
EUR	1.000.000	Gecina SA 0.875% EMTN Ser 20 21/30.06.36	683.470,00	741.665,00	2,46
EUR	1.100.000	Iberdrola Finanzas SA 1.375% EMTN 22/11.03.32	1.039.554,17	977.801,00	3,25
EUR	1.300.000	ING Groep NV 2.5% Sen Reg S 18/15.11.30	1.200.782,81	1.247.324,00	4,14
EUR	900.000	Intesa San Paolo 0.75% EMTN 21/16.03.28	873.345,81	811.120,50	2,70
EUR	900.000	La Banque Postale 1.375% EMTN Sen 19/24.04.29	914.117,33	816.808,50	2,71
EUR	1.200.000	Mediobanca Di Credito Fin SpA 1% EMTN Sen Reg S 20/08.09.27	1.191.579,90	1.107.168,00	3,68
EUR	1.100.000	Mitsubishi UFJ Fin Gr Inc 0.848% Ser 17 19/19.07.29	1.059.438,58	991.193,50	3,29
EUR	800.000	Nordea Bank Abp 1.125% EMTN 22/16.02.27	732.072,00	752.120,00	2,50
EUR	1.300.000	Prologis Intl Funding II SA 1.625% EMTN Ser 7 20/17.06.32	1.153.415,06	1.092.136,50	3,63
EUR	900.000	Société Générale SA VAR 20/22.09.28	878.525,70	818.118,00	2,72
EUR	900.000	SSE Plc 1.375% EMTN Ser 12 18/04.09.27	925.532,95	851.679,00	2,83
EUR	1.200.000	UBS AG London 0.01% EMTN 21/29.06.26	1.066.948,20	1.111.920,00	3,70
EUR	900.000	UPM-Kymmene Corp 0.125% EMTN 20/19.11.28	843.482,33	785.583,00	2,61
EUR	900.000	Vattenfall AB 0.5% EMTN Sen 19/24.06.26	901.254,09	846.252,00	2,81
EUR	800.000	Vinci SA 0% EMTN Sen Reg S 20/27.11.28	763.375,82	703.448,00	2,34
EUR	900.000	Vonovia SE 0.625% EMTN Ser 33 21/24.03.31	812.733,88	710.910,00	2,36
Total portefeuille-titres			31.246.154,31	29.872.431,00	99,26
Avoirs bancaires				185.217,98	0,62
Autres actifs/(passifs) nets				36.226,18	0,12
Total				30.093.875,16	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Rivertree Bond - Euro Green Bonds

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres

au 31 décembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Finances	68,65 %
Services aux collectivités	20,84 %
Immobilier	4,82 %
Matières premières	2,61 %
Industrie	2,34 %
Total	<u>99,26 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)

(en pourcentage de l'actif net)

France	22,52 %
Espagne	15,86 %
Pays-Bas	15,10 %
Italie	9,91 %
Royaume-Uni	6,53 %
Allemagne	5,72 %
Finlande	5,11 %
Luxembourg	3,63 %
Irlande	3,56 %
Japon	3,29 %
Portugal	3,18 %
Suède	2,81 %
Autriche	2,04 %
Total	<u>99,26 %</u>

Note 1 - Informations générales

Rivertree Bond (la "Sicav") est une Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois à compartiments multiples, constituée pour une durée illimitée le 9 novembre 2009. La Sicav est soumise à la Partie I de la Loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les Organismes de Placement Collectif ("OPC") tels que définis dans la Directive européenne 2009/65/CE telle que modifiée.

La Valeur Nette d'Inventaire ("VNI") par action, les prix d'émission, de rachat et de conversion sont rendus publics chaque jour d'évaluation au siège social de la Sicav.

Le prospectus complet, le document d'informations clés ("DIC") et les rapports annuels incluant les états financiers audités et les rapports semi-annuels non-audités de la Sicav sont tenus gratuitement à la disposition du public au siège social de la Sicav à Luxembourg.

La Sicav peut être commercialisée dans les pays de l'Espace économique européen ("EEE"), sous réserve de notification dans les pays autres que le Grand-Duché de Luxembourg. Il est à noter que certains compartiments ou classes d'actions peuvent ne pas être enregistrés ou autorisés à la distribution dans certaines juridictions.

Note 2 - Principales méthodes comptables

a) Présentation des états financiers

Les états financiers de la Sicav sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux organismes de placement collectif et aux principales méthodes comptables généralement admises au Luxembourg.

Les états financiers de la Sicav ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation.

b) Evaluation des actifs

- 1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance, mais non encore touchés, est constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur est déterminée en retranchant un montant que le Conseil d'Administration de la Sicav estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.
- 2) L'évaluation de toute valeur mobilière et instrument du marché monétaire négociés ou cotés sur une bourse de valeurs est effectuée sur la base du cours de clôture au Jour d'Evaluation ou, à défaut, du dernier cours connu à moins que ce cours ne soit pas représentatif.
- 3) L'évaluation de toute valeur mobilière et instrument du marché monétaire négociés sur un autre marché réglementé est effectuée sur la base du prix de clôture au Jour d'Evaluation ou, à défaut, du dernier prix disponible au Jour d'Evaluation en question.
- 4) Dans la mesure où des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire détenus en portefeuille au Jour d'Evaluation, ne sont pas négociés ou cotés sur une bourse ou sur un autre marché réglementé ou, si pour des valeurs cotées ou négociées sur une bourse ou un autre marché réglementé, le prix déterminé conformément au sous-paragraphe 2) ou 3) n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, instruments du marché monétaire ou instruments financiers, ceux-ci sont évalués sur base de la valeur probable de réalisation laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration de la Sicav.
- 5) Les instruments financiers dérivés sont évalués aux derniers cours connus au Jour d'Evaluation en question sur les bourses ou marchés réglementés.
- 6) L'évaluation des OPCVM et autres OPC est effectuée sur la base de la dernière valeur nette d'inventaire disponible au Jour d'Evaluation en question des OPCVM et autres OPC sous-jacents.

- 7) L'évaluation des dérivés négociés de gré à gré (over-the-counter - OTC), comme les futures, les contrats à terme ou d'option non négociés sur des bourses ou d'autres marchés reconnus, s'effectue sur la base de leur valeur liquidative nette déterminée, conformément aux politiques arrêtées par le Conseil d'Administration de la Sicav, d'après les modèles financiers reconnus sur le marché et d'une manière cohérente pour chaque catégorie de contrats. La valeur liquidative nette d'une position dérivée doit être comprise comme étant égale au bénéfice / à la perte net(te) non réalisé(e) relativement à la position en question.
- 8) Si, à la suite de circonstances particulières, une évaluation sur la base des règles qui précèdent devenait impraticable ou inexacte, d'autres critères d'évaluation, généralement admis et vérifiables pour obtenir une évaluation équitable, seraient appliqués par le Conseil d'Administration de la Sicav.

c) Coût d'acquisition des titres en portefeuille

Le coût d'acquisition des titres de chaque compartiment libellés en devises autres que la devise de référence du compartiment, est converti dans cette devise aux cours de change en vigueur au jour d'achat.

d) Bénéfices/(pertes) net(te)s réalisé(e)s sur portefeuille-titres

Les bénéfices et pertes réalisés sur portefeuille-titres sont calculés sur base du coût moyen d'acquisition et sont enregistrés nets sous l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

e) Revenus sur portefeuille-titres

Les revenus d'intérêts courus et échus sont enregistrés, nets de retenue à la source éventuelle.

f) Evaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme ouverts sont évalués aux cours de change à terme pour la période restante à partir de la date d'évaluation jusqu'à l'échéance des contrats. À la clôture du contrat, le compartiment enregistre une plus-value ou moins-value réalisée égale à la différence entre la valeur du contrat au moment de son ouverture et sa valeur de clôture. Les plus- ou moins-values nettes réalisées sont présentées dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

g) Evaluation des contrats de futures

Les contrats de futures ouverts sont évalués à leur dernier cours de règlement ("settlement price") ou cours de clôture aux bourses de valeurs ou marchés règlementés. Les plus-values et moins-values réalisées sur les contrats de futures sont déterminées sur base de la méthode PMP (prix moyen d'acquisition). Les plus ou moins-values nettes réalisées et la variation nette des plus ou moins-values non réalisées sont présentées dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

h) Conversion des devises étrangères

Les avoirs bancaires, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les revenus et charges exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date d'opération. Les bénéfices ou pertes net(te)s sur devises sont enregistrés dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

i) Etats financiers globalisés

Les états financiers globalisés de la Sicav sont établis en EUR et sont égaux à la somme des rubriques correspondantes dans les états financiers de chaque compartiment.

Rivertree Bond

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2023

j) Frais sur transactions

Les coûts de transactions, qui sont présentés sous la rubrique "Frais sur transactions" dans les charges de l'état des opérations et des autres variations de l'actif net sont principalement composés des frais de courtage supportés par la Sicav et des frais de transactions payés au dépositaire ainsi que des frais en relation avec les transactions sur instruments financiers et dérivés.

Note 3 - Commission de gestion agrégée

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. a été désignée par le Conseil d'Administration de la Sicav en tant que Société de Gestion et est agréée comme Société de Gestion suivant les dispositions du Chapitre 15 de la Loi modifiée du 17 décembre 2010.

Pour ses services d'administration et de commercialisation rendus, la Société de Gestion KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. perçoit une rémunération annuelle de EUR 10.000,00 par compartiment.

Pour ses services de gestion rendus, la Société de Gestion reçoit une commission annuelle calculée mensuellement sur la moyenne des actifs nets des compartiments et payable trimestriellement aux taux effectifs de :

Compartiment	Taux effectif
- Rivertree Bond - Euro Multilateral Development Bank	0,15 % p.a. pour la classe d'actions F 0,10 % p.a. pour la classe d'actions F1
- Rivertree Bond - Euro	0,65 % p.a. pour la classe d'actions R 0,30 % p.a. pour la classe d'actions I 0,55 % p.a. pour la classe d'actions F 0,35 % p.a. pour la classe d'actions F2
- Rivertree Bond - Euro Green Bonds	0,80 % p.a. pour la classe d'actions R 0,15 % p.a. pour la classe d'actions I 0,25 % p.a. pour la classe d'actions F

Ces commissions sont enregistrées sous la rubrique "Commission de gestion agrégée" dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

Note 4 - Commission sur émission, rachat et conversion d'actions

Une commission d'émission peut être portée au profit des intermédiaires professionnels lors de souscriptions d'action dans les compartiments de la Sicav.

Cette commission s'élève à :

- un maximum de 5 % pour le compartiment Rivertree Bond - Euro Multilateral Development Bank
- un maximum de 2,5 % pour le compartiment Rivertree Bond - Euro;
- un maximum de 2 % pour le compartiment Rivertree Bond - Euro Green Bonds;

Une commission de rachat peut être portée au profit des intermédiaires professionnels lors de rachats d'action dans les compartiments de la Sicav.

Cette commission s'élève à un maximum de 2 % pour le compartiment Rivertree Bond - Euro Multilateral Development Bank. Cette commission n'est pas prévue pour les compartiments Rivertree Bond - Euro et Rivertree Bond - Euro Green Bonds.

Rivertree Bond

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2023

Une commission sur conversion peut être portée au profit des intermédiaires professionnels lors de conversions d'action dans les compartiments de la Sicav.

Cette commission s'élève à un maximum de 1 % pour le compartiment Rivertree Bond - Euro Multilateral Development Bank. Cette commission n'est pas prévue pour les compartiments Rivertree Bond - Euro et Rivertree Bond - Euro Green Bonds.

Note 5 - Taxe d'abonnement

La Sicav est régie par les lois luxembourgeoises.

En vertu de la législation et des règlements actuellement en vigueur, la Sicav est soumise à une taxe d'abonnement au taux annuel de 0,05 % de l'actif net, calculée et payable par trimestre, sur base de l'actif net à la fin de chaque trimestre.

Conformément à l'article 175 (a) de la Loi modifiée du 17 décembre 2010, la partie des actifs nets investis en OPC et OPCVM déjà soumis à la taxe d'abonnement est exonérée de cette taxe.

La classe d'actions I des compartiments Rivertree Bond - Euro et Rivertree Bond - Euro Green Bonds réservée aux investisseurs institutionnels bénéficie du taux réduit de taxe d'abonnement à 0,01 %, en conformité avec l'article 174 (2) de la Loi modifiée du 17 décembre 2010.

Note 6 - Taxe annuelle belge

La réglementation belge impose aux Organismes de Placement Collectif autorisés à la commercialisation au public en Belgique, le paiement d'une taxe annuelle. Cette taxe s'élève à 0,0925 % sur le total au 31 décembre de l'année précédente des montants nets souscrits en Belgique, à partir de leur inscription auprès de l'Autorité des Services et Marchés Financiers.

La Sicav paie la taxe au plus tard le 31 mars de chaque année.

Cette taxe est enregistrée sous la rubrique "Autres impôts" dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

Note 7 - Frais d'administration centrale

La rubrique "Frais d'administration centrale" figurant dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net est principalement composée des commissions d'agent administratif et des commissions de registre.

Note 8 - Changements dans la composition du portefeuille-titres

La liste des changements intervenus dans la composition du portefeuille-titres pour la période de référence des états financiers peut être obtenue à titre gratuit au siège social de la Sicav.

Note 9 - Valorisation de titres détenus par le compartiment Rivertree Bond - Euro

Au 31 décembre 2023, le titre ci-dessous a été évalué sur base de décisions prises par le Conseil d'Administration de la Sicav:

- **FNG Benelux Hg NV 5,5% Sen 16/07.07.23** : En août 2020, le Conseil d'Administration de la Sicav avait décidé de fixer le prix de l'obligation à 0 et de renoncer au coupon. Cette décision faisait suite à un communiqué de presse du 18 mai 2020 dans lequel le groupe FNG demandait le report des paiements d'intérêts et d'accorder au groupe une période de statu quo jusqu'au 31 décembre 2020.

La société a demandé sa mise en faillite en février 2022. Le 14 décembre 2023, la société fiduciaire Essenzia a communiqué qu'elle a été chargée de liquider la société FNG et que les créanciers non-garantis ne sont éligibles à

Rivertree Bond

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2023

aucune distribution. Au 31 décembre 2023, la valorisation de ce titre a été maintenue à 0. En date du 24 janvier 2024, le titre a été renoncé et a été transféré à Quintet Private Bank S.A..

- **Fruit Farm Group BV 5,75% Sen 14/31.12.20** : La société, confrontée à des difficultés financières, n'a pas pu faire face à une échéance en décembre 2019. Par conséquent, le Conseil d'Administration de la Sicav a décidé de fixer le prix de l'obligation à 0, par une résolution circulaire en date du 18 août 2020. En 2021, une procédure judiciaire a été engagée pour régler la dette, ce qui a donné lieu à l'ouverture d'une procédure (dite " GRP II "). Le 30 juin 2022, la Cour d'appel a confirmé l'homologation du plan de réorganisation. La société a finalisé la procédure concernant les règlements à l'amiable et a commencé le processus de remboursement partiel des détenteurs d'obligations. La résolution du règlement à l'amiable a eu lieu le 31 mars 2023.

Le compartiment Rivertree Bond - Euro a été indemnisé le 2 juin 2023 d'un montant de 24.000 EUR. Le 18 juillet 2023, le compartiment a également reçu 16.000 titres d'une obligation zéro coupon (Fruit Farm Group BV 0% 23/30.05.24) qui vient à échéance le 30 mai 2024. Cette obligation reçue a été valorisée à 0 par le Conseil d'Administration de la Sicav étant donné l'incertitude du remboursement.

Note 10 - Evénements subséquents

Le 28 mars 2024, un dossier a été introduit auprès du régulateur en vue de la liquidation des compartiments Rivertree Bond - Euro, Rivertree Bond - Multilateral Development Bank et Rivertree Bond - Euro Green Bond. La Sicav Rivertree Bond continuera d'exister sur les prochains 12 mois.

1 - Gestion du risque global

Conformément aux exigences de la circulaire CSSF 11/512 telle que modifiée, le Conseil d'Administration de la Sicav doit déterminer le risque global de la Sicav, en appliquant soit l'approche par les engagements soit l'approche par la VaR ("Value at Risk").

En matière de gestion des risques, le Conseil d'Administration de la Sicav a choisi d'adopter l'approche par les engagements comme méthode de détermination du risque global.

2 - Rémunération

Rémunération totale du personnel KTL ventilée entre une rémunération fixe et une rémunération variable :

-Fixe	EUR 1.483.686,58
-Variable	EUR 136.473,33

Ainsi que le nombre d'employés :

-11,90 bénéficiaires

La rémunération agrégée des cadres supérieurs est EUR 453.170,36.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, sont disponibles sur le site internet <https://www.quintet.lu/en-lu/regulatory-affairs>.

La rémunération totale reprise ci-dessus concerne uniquement l'activité de KTL concernant sa fonction de société de gestion et n'inclut pas la rémunération des gestionnaires délégués éventuels.

3 - Informations concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash (règlement UE 2015/2365, ci-après "SFTR")

Durant la période de référence des états financiers, la Sicav n'a pas été engagée dans des opérations sujettes aux exigences de publications SFTR. En conséquence, aucune information concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash ne doit être présentée.

4 - Total Expense Ratio ("TER")

Le TER présenté dans les "Statistiques" de ce rapport est calculé en respect de la Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) pour les placements collectifs de capitaux émise le 16 mai 2008 et telle que modifiée en date du 5 août 2021 par l'Asset Management Association Switzerland.

Le TER est calculé sur les 12 derniers mois précédant la date de ce rapport.

Les frais sur transactions ne sont pas repris dans le calcul du TER.

5 - Informations en matière de durabilité

Conformément aux exigences du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (" SFDR ") tel que modifié et complété par des normes techniques réglementaires (RTS), il est noté que:

Rivertree Bond

Informations supplémentaires (non-auditées) (suite)

au 31 décembre 2023

- pour le compartiment Rivertree Bond - Euro, référencé sous l'article 6 :

Les investissements sous-jacents du compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

- et que pour le compartiment Rivertree Bond - Euro Green Bonds, référencé sous l'article 8, et pour le compartiment Rivertree Bond - Euro Multilateral Development Bank, référencés sous l'article 9, les annexes (non auditées) du RTS (normes techniques de réglementation) requises au rapport périodique sont présentées dans les pages ci-après.

6 - Informations supplémentaires pour les investisseurs en Suisse

La Sicav a été autorisée en Suisse en tant que fonds de placement étranger conforme à la Directive de l'UE 2009/65/CE (Directive UCITS V) telle que modifiée.

L'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA) autorise :

- REYL & CIE S.A., domiciliée 4 rue du Rhône, CH-1204 GENEVE en tant que représentant en Suisse ;
- BANQUE CANTONALE DE GENEVE, domiciliée 17 quai de l'Ile, CH-1204 GENEVE en tant qu'agent payeur local en Suisse pour le compte de la Sicav.

Le prospectus de la Sicav, la feuille d'information de base, les statuts, les rapports annuels et semi-annuels, ainsi que la liste des achats et ventes effectués par la Sicav peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse mentionné ci-avant et au siège social de la Sicav.

Les derniers prix des actions sont disponibles sur www.swissfunddata.ch.

Lorsque les données de performance sont mentionnées, il est important de noter que la performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future et que les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des actions.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Rivertree Bond – Euro Multilateral Development Bank
Identifiant de l'entité juridique : 5493007K5CXQKRPX1R94

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> X Oui	<input type="radio"/> <input type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ____%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 98,6%	<input type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le compartiment visait à contribuer à la transition vers une économie plus durable et plus équitable en investissant dans des émetteurs qui contribuent à cette transition, sans causer d'incidence négative dans d'autres domaines. Pour ce faire, il a investi dans des obligations de banques multilatérales de développement (BMD) qui, à leur tour, accordent des prêts et des subventions aux pays membres pour financer des projets qui soutiennent le développement social et économique.

Les BMD sont des institutions financières internationales fondées par au moins deux pays



pour promouvoir le développement économique des pays pauvres. Les BMD accordent des prêts et des subventions aux pays membres pour financer des projets qui soutiennent le développement social et économique, comme la construction de nouvelles routes ou l'approvisionnement en eau potable. Les objectifs des BMD sont souvent étroitement liés aux objectifs de développement durable des Nations Unies. Toutefois, les caractéristiques spécifiques peuvent varier entre les différents investissements du portefeuille en fonction de la BMD. Les exemples incluent la réduction de la pauvreté, la promotion de la diversité et de l'égalité des sexes, l'égalité d'accès aux technologies numériques et aux compétences, et la promotion d'une prospérité partagée.

Lors de la sélection des BMD, le gestionnaire du compartiment s'assure de la contribution significative de l'émetteur à des objectifs sociaux. Les émetteurs suivants sont classifiés comme BMD :

- African Development Bank
- Asian Development Bank
- European Investment Bank
- International Development Association
- International Bank for Reconstruction and Development
- International Finance Corporation

Au cours de la période, le compartiment a investi dans des obligations émises uniquement par les BMD susmentionnées.

Les indicateurs de durabilité mesurent comment les objectifs de durabilités de ce produit financier sont atteints.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le degré auquel le compartiment a atteint l'objectif d'investissement durable est mesuré par le pourcentage d'investissements effectués dans des obligations de banques multilatérales de développement. Au 31 décembre 2023, les investissements en obligations de banques multilatérales de développement représentaient 98,6%.

Ces indicateurs de durabilité sont mesurés sous la forme d'un pourcentage d'investissements.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une assurance fournie par un auditeur externe ou d'une revue par une partie tierce. Les informations ci-dessus sont basées sur les investissements du Compartiment au 31 décembre 2023. A la date de création de ce document, il n'est pas défini si ces informations doivent être calculées sur la base des investissements détenus en fin de période de référence ou à plusieurs dates appartenant à cette même période. En fonction de toute directive réglementaire future, davantage de dates de mesure pourront être utilisées pour les calculs dans la déclaration des périodes de référence ultérieures.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Indicateur de durabilité	2022	2023
Investissements effectués dans des banques multilatérales de développement	98,54%	98,58%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?***

Afin que les investissements puissent être qualifiés d'investissements durables, un certain nombre d'exigences doivent être satisfaites, y compris plusieurs critères liés à la notion de préjudice important. De ce fait, les investissements doivent respecter des seuils spécifiques concernant les incidences négatives et doivent fonctionner conformément aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi qu'aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été pris en compte pour veiller à ce que les investissements durables ne causent pas de préjudice important aux objectifs environnementaux et sociaux. Des seuils spécifiques ont été fixés pour les indicateurs relatifs aux Principales Incidences Négatives applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux (« indicateurs relatifs aux PIN » visés à l'Annexe I du règlement délégué SFDR (UE) 2022/1288) afin d'évaluer les préjudices importants, et pour lesquels des données ou des indicateurs suffisamment fiables sont disponibles. Dans certains cas, le seuil est un oui ou un non, comme dans le cas de violations des normes sociales. Dans d'autres cas, le seuil est quantitatif, comme dans le cas des émissions de gaz à effet de serre (GES). Les investissements doivent rester en deçà de ces seuils afin de ne pas causer de préjudice important à tout autre objectif environnemental ou social.

Pour l'intensité en GES, nous utilisons un indicateur de substitution de l'intensité carbone, les données du fournisseur de données ESG du compartiment sont utilisées au niveau du pays et de la BMD individuelle comme suit :

- Niveau national :
$$\frac{\text{Émissions de carbone du pays dans lequel la BMD a son siège}}{\text{PIB du pays dans lequel la BMD a son siège}}$$
- Niveau spécifique à la BMD :
$$\frac{\text{Émissions de carbone de la BMD}}{\text{Revenus de la BMD}}$$

L'intensité carbone mesure les émissions de carbone du pays dans lequel la BMD a son siège par rapport au PIB du pays, et les émissions de carbone d'une BMD par rapport à ses revenus. Les BMD dont le score d'intensité carbone se situe dans les 10 % inférieurs de l'univers pour lequel le Compartiment disposait de données sont considérées comme ne satisfaisant pas à l'évaluation de l'absence d'incidence négative et ne sont donc pas considérées comme un investissement durable.

Pour l'intensité carbone au niveau du pays, un univers mondial de pays est utilisé comme groupe de référence pour calculer la performance relative du pays où la BMD a son siège.

Pour l'intensité carbone au niveau de la BMD, un univers mondial d'institutions financières est utilisé comme groupe de référence pour calculer la performance relative de la BMD.

En ce qui concerne la principale incidence négative "Pays investis soumis à des violations sociales", les données du fournisseur de données ESG du compartiment ont été utilisées pour évaluer les violations sociales à la fois au niveau du pays et au niveau de chaque BMD.

Pour les violations sociales au niveau du pays, les controverses sociales du pays dans lequel la BMD a son siège sont utilisées. Pour les violations sociales au niveau de la BMD, les controverses sociales de la BMD ont été utilisées. Dans les deux cas,

toute BMD dont le niveau de controverse est égal ou supérieur à 3 (sur une échelle de 0 à 5) est considérée comme ne satisfaisant pas à l'évaluation de l'absence d'incidence significative et n'est donc pas considérée comme un investissement durable.

Bien que les règlements stipulent que les PIN spécifiques à un pays s'appliquent aux supranationales, y compris les BMD, nous pensons que les BMD ressemblent aussi beaucoup à des entreprises. C'est pourquoi nous avons décidé d'appliquer les PIN spécifiques aux émetteurs souverains à la fois au niveau national et au niveau des BMD.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Sans objet.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le compartiment a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en combinant plusieurs méthodes. Grâce aux exclusions du compartiment, une série d'incidences négatives a été évitée à l'avance par le compartiment car les critères d'exclusion se rapportaient à des domaines pour lesquels les incidences négatives étaient jugées trop élevées pour se prêter à un investissement par le compartiment.

En outre, pour les investissements que le compartiment a effectués, ce dernier a davantage atténué les impacts négatifs via des engagements structurés avec les émetteurs (quand cela était possible et faisable) et le vote (quand cela était possible et faisable).

Bien que tous les indicateurs mentionnés dans le tableau 1 de l'annexe I des normes techniques de réglementation (RTS) du règlement soient directement ou indirectement influencés par les différentes méthodes et critères appliqués par Kredietrust, les indicateurs les plus explicitement intégrés dans la politique d'investissement responsable de Kredietrust sont :

- Indicateur PAI 4 (entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles) à travers l'exclusion des lignes directes liées aux entreprises qui tirent plus de 10 % de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique ou de la production d'électricité.
- Indicateur PAI 10 (violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales) à travers l'exclusion de lignes directes liées aux entreprises considérées être en violation de ces principes.

Indicateur PAI 14 (implication dans des armes controversées) à travers l'exclusion de lignes directes d'entreprises impliquées dans des armes controversées.

Pour plus d'informations sur la manière dont le compartiment a géré les impacts négatifs via le vote et l'engagement, veuillez vous reporter au rapport sur l'actionnariat actif de Quintet Private Bank S.A..



La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
01 janvier 2023 au 31 décembre 2023

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants		Secteur	% Actifs	Pays
XS1854893291	Asian Development Bank 0.35% EMTN Sen 18/16.07.25	Banques	5,98%	Philippines
XS2102988354	IBRD 0% Ser 101046 20/15.01.27	Banques	5,85%	États-Unis
XS2160861808	IBRD 0.01% EMTN Ser 101141 20/24.04.28	Banques	5,80%	États-Unis
XS2066003901	Intl Development Association 0% Ser 2 19/19.10.26	Banques	4,76%	États-Unis
XS1555080198	African Development Bank 0.25% Ser GDIF 17/24.01.24	Banques	4,62%	Côte d'Ivoire
XS1501560848	African Development Bank 0.125% Ser GDIF 16/07.10.26	Banques	4,45%	Côte d'Ivoire
XS1720947081	African Development Bank 0.25% Ser 718 17/21.11.24	Banques	4,19%	Côte d'Ivoire
XS1998930926	IBRD 0.25% EMTN Ser 100786 19/21.05.29	Banques	4,05%	États-Unis
XS2364756036	Intl Development Association 0% Ser 12 21/15.07.31	Banques	3,95%	États-Unis
XS1966120096	African Development Bank 0.5% Ser 852 19/21.03.29	Banques	3,92%	Côte d'Ivoire
XS2016138765	IBRD 0.5% Ser 100831 19/21.06.35	Banques	3,88%	États-Unis
XS2231588547	IBRD 0.1% EMTN Sen Reg S 20/17.09.35	Banques	3,84%	États-Unis
XS2122894855	IBRD 0% Ser 101098 20/21.02.30	Banques	3,65%	États-Unis
XS2068071641	Asian Development Bank 0% Ser 19/24.10.29	Banques	3,63%	Philippines
XS1561572287	Asian Development Bank 1.4% Ser 902-00-1 17/06.02.37	Banques	3,48%	Philippines

Les informations du tableau ci-dessus sont basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de 2023. aEn fonction des directives réglementaires futures, d'autres dates de mesure pourraient être utilisées pour les calculs dans la déclaration des futures périodes de référence.



L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La part des investissements durables réalisés par le compartiment est de 98,6%. (98,5% en 2022)

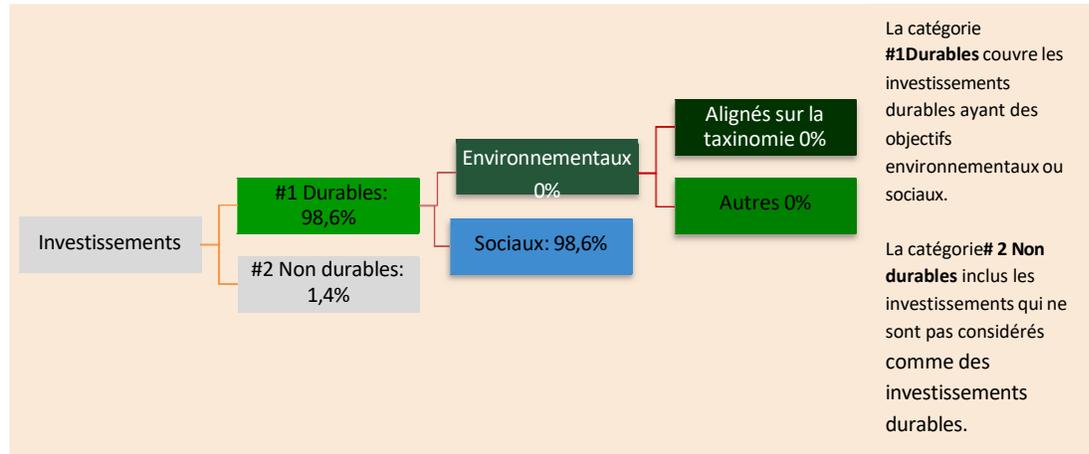
La proportion d'investissements ayant un objectif social était de 98,6%. (98,5% en 2022)

Les informations contenues dans cette section ont été basées sur les investissements du compartiment au 31 décembre 2023. A la date de création de ce document, il n'était pas encore défini si ces informations devaient être calculées sur la base des avoirs à la fin de la période de référence uniquement ou à plusieurs dates de cette même période. En fonction de toute directive réglementaire future, davantage de dates de mesure pourront être utilisées pour les calculs dans la déclaration des périodes de référence ultérieures.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**

La part des investissements durables dans le compartiment était de 98,6%.

Le reste des investissements est constitué de liquidités détenues à titre accessoire. En raison de la nature de ces instruments, il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales pour les liquidités.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	Sous-secteur	Actifs (%)
Institutions Internationales	Institutions Internationales ayant des membres de l'UE	98,58%

Pour les expositions qui ne sont pas des investissements dans des entreprises, telles que les liquidités, les secteurs économiques ne sont pas applicables. Cette exposition représente 1,4%.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités

transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements du Compartiment dans son ensemble effectués dans des activités économiques alignées sur le règlement de la taxinomie de l'UE était de 0%. La proportion des investissements pour chacun des objectifs environnementaux définis dans la taxinomie de l'UE était la suivante :

(a) atténuation du changement climatique : 0%

(b) adaptation au changement climatique : 0%

Au moment de la création de ce document, Quintet Private Bank S.A. ne disposait pas de données fiables pour calculer le pourcentage d'alignement à la taxinomie de l'UE pour les objectifs environnementaux suivants :

c) l'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources marines

d) la transition vers une économie circulaire

e) prévention et contrôle de la pollution

f) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Les chiffres divulgués, conformément aux directives réglementaires, ont signifié que le Compartiment n'a pas été en mesure de collecter des informations fiables et complètes sur la proportion d'alignement à la taxinomie des sociétés émettrices. Quintet Private Bank S.A. a décidé de ne pas s'appuyer dans ses divulgations d'alignement taxinomique sur des informations équivalentes basées sur des évaluations et des estimations complémentaires. En effet, à ce moment précis, un degré important d'estimation serait nécessaire, ce qui compromettrait l'objectif de produire un résultat prudent de telles informations équivalentes.

La conformité du produit financier aux exigences de la taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une assurance fournie par un auditeur externe.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹ ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

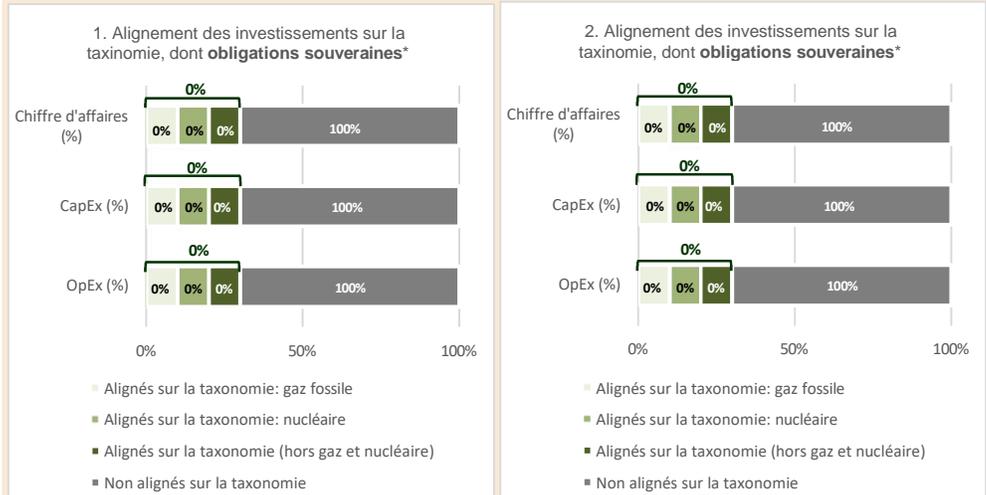
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne nuisent pas de manière significative à un objectif de taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets applicables aux activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage du :

- **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi
- les **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple :
- les **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous montrent en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxinomique des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ces graphiques représentent 98,6% des investissements totaux

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux d'activités économiques durables sur le plan environnemental au



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sans objet.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part des investissements durables ayant un objectif social était de 98,6%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « non durables » représentaient 1,4 %. Cette partie des investissements a été effectuée dans le but de diversifier ou de couvrir et de maintenir des liquidités accessoires.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales pour les produits dérivés et les liquidités en raison de la nature de ces instruments. Lorsque des investissements ont été effectués dans des instruments du marché monétaire, ces instruments n'ont pas été autorisés à investir en tant que garantie minimale dans des émetteurs de pays à l'encontre desquels l'UE a imposé un embargo sur les armes à l'administration centrale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Les mesures prises au cours de la période de référence ont consisté à s'assurer que les investissements étaient réalisés dans des émissions de BMD qui répondaient aux 3 critères ci-après :

- Le financement du développement durable doit faire partie de la mission de la BMD.
- Politique explicite de financement de projets en accord avec les ODD en général ou au moins un ODD lié au développement social (par ex. ODD 1 : pas de pauvreté, ODD 2 : faim « zéro », ODD 3 : bonne santé et bien-être, ODD 4 : éducation de qualité, ODD 5 : égalité entre les sexes, ODD 6 : eau propre et assainissement, ODD 7 : énergie propre et d'un coût abordable, ODD 8 : travail décent et croissance économique, ODD 9 : industrie, innovation et infrastructure, ODD 10 : inégalités réduites, objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces).
- Rendre compte, au moins une fois par an, de l'impact (global) des projets financés par la BMD.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Sans objet.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- *En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?*

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable

on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE

est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Rivertree Bond – Euro Green Bonds

Identifiant d'entité juridique : 222100TWP8U31EK8UR20

Caractéristiques environnementales et / ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé **des investissements durables avec un objectif environnemental** : %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé **des investissements durables avec un objectif social** :

X Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et / ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 74,6% d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans les activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et / ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le compartiment promeut les caractéristiques environnementales et sociales suivantes :

- Conformité des entreprises bénéficiaires des investissements avec les normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.
- Limitation de tout impact négatif significatif lié à l'utilisation d'armes controversées.
- Atténuation du changement climatique.



Le compartiment a atteint les caractéristiques environnementales en investissant dans des obligations qui ont été sélectionnées sur la base d'un cadre d'investissement durable propriétaire défini, qui considère uniquement les investissements qui ont démontré qu'ils contribuaient à un objectif environnemental identifié, que les exigences de préjudice important ont été remplies pour les entreprises bénéficiaires et que les exigences en matière de bonne gouvernance ont été respectées. Kredietrust Luxembourg S.A. a défini une approche spécifique pour les obligations vertes afin de déterminer si ces obligations contribuent à un objectif environnemental. Ont été considérées comme contribuant à un objectif environnemental les obligations vertes faisant parties de l'index Bloomberg MSCI Global Green Bond Index. Les obligations de cet index sont évaluées selon quatre critères:

- utilisation des fonds exclusivement pour des projets ou activités qui promeuvent des objectifs environnementaux ou climatiques
- sélection et évaluation de projets "verts"
- gestion des fonds
- reporting d'impact

Les investissements devaient également être conformes aux principes des obligations vertes de l'International Capital Market Association (ICMA).

Le compartiment est soumis aux règles d'exclusion des investissements de la société de gestion relatives aux entreprises impliquées dans les armes controversées ou le charbon thermique, des entreprises sous le coup d'un embargo sur les armes de l'UE et des entreprises non conformes au Pacte mondial des Nations Unies pour lesquelles aucun engagement constructif n'a pu être mis en place. [Ces éléments sont décrits plus en détail dans la Politique d'investissement responsable](#)

Aucun indice de référence n'a été défini pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le compartiment utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales qu'il promet :

- Conformité des entreprises investies avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies en % des investissements. (99,3%)
- Implication des entreprises bénéficiaires dans des armes controversées (mines antipersonnel, armes biologiques, armes à sous-munitions, uranium appauvri, phosphore blanc et armes nucléaires en ce qui concerne l'implication des entreprises émettrices en relation avec des pays qui ne sont pas signataires du Traité de non-prolifération (TNP)) en % des investissements. (0%)
- Pourcentage des investissements qui ne sont pas conformes aux principes des obligations vertes de l'International Capital Market Association (ICMA). (0%)
- Pourcentage d'investissements non inclus dans l'indice MSCI Bloomberg Green Bond. (0%)

Ces indicateurs de durabilité sont mesurés sous la forme d'un pourcentage d'investissements.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une assurance fournie par un auditeur externe ou d'une revue par une partie tierce. Les informations ci-dessus sont basées sur les investissements du compartiment au 31 décembre 2023. A la date de création de

ce document, il n'est pas défini si ces informations doivent être calculées sur la base des investissements détenus en fin de période de référence ou à plusieurs dates appartenant à cette même période. En fonction de toute directive réglementaire future, davantage de dates de mesure pourront être utilisées pour les calculs dans la déclaration des périodes de référence ultérieures.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les indicateurs de durabilité	2022	2023
Conformité des entreprises investies avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies en % des investissements.	98,4%	99,3%
Implication des entreprises bénéficiaires dans des armes controversées (mines antipersonnel, armes biologiques, armes à sous-munitions, uranium appauvri, phosphore blanc et armes nucléaires en ce qui concerne l'implication des entreprises émettrices en relation avec des pays qui ne sont pas signataires du Traité de non-prolifération (TNP)) en % des investissements.	0%	0%
Pourcentage des investissements qui ne sont pas conformes aux principes des obligations vertes de l'International Capital Market Association (ICMA).	0%	0%
Pourcentage d'investissements non inclus dans l'indice MSCI Bloomberg Green Bond.	0%	0%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

L'objectif des investissements durables réalisés par le compartiment est de contribuer à la transition vers une économie plus durable en investissant dans des émetteurs ou des projets dont les activités économiques substantielles contribuent à cette transition, sans causer de dommages significatifs dans d'autres domaines. Cette contribution est liée à l'atténuation du changement climatique.

Un cadre propriétaire d'investissement durable a été développé et est utilisé pour déterminer quels investissements effectués par le compartiment peuvent être considérés comme des investissements durables. Les investissements ne sont considérés comme durables que s'il a été démontré qu'ils contribuaient à des objectifs environnementaux identifiés, que les exigences d'absence de préjudice significatif étaient respectées et, pour les entreprises investies, que les exigences de bonne gouvernance étaient respectées.

Kredietrust Luxembourg S.A. a défini une approche spécifique pour les obligations vertes afin de déterminer si ces obligations contribuent à un objectif environnemental :

- Les obligations vertes incluses dans l'indice Bloomberg MSCI Global Green Bond sont considérées comme contribuant à un objectif environnemental. Les obligations de cet indice sont évaluées selon quatre critères :
 - Utilisation des fonds exclusivement pour des projets ou des activités qui promeuvent des objectifs environnementaux ou climatiques.
 - Sélection et évaluation de projets « verts »
 - Gestion des fonds
 - Reporting d'impact
- Les investissements doivent être conformes aux principes des obligations vertes de l'International Capital Market Association (ICMA).

Pour des informations plus détaillées sur le cadre en question, veuillez consulter le lien vers le site web dans la dernière section de ce document.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin que les investissements puissent être qualifiés d'investissements durables, un certain nombre d'exigences doivent être satisfaites, notamment divers critères liés à la notion de préjudice important. De ce fait, les investissements doivent respecter des seuils spécifiques concernant les incidences négatives et doivent fonctionner conformément aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi qu'aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

__ *Comment les indicateurs des incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pour les investissements durables réalisés, les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été pris en compte afin de garantir que les investissements durables ne causaient pas de préjudice important à un quelconque objectif environnemental et social. Des seuils spécifiques ont été fixés pour les indicateurs relatifs aux Principales Incidences Négatives (« PIN ») d'entreprise (figurant à l'Annexe I, Table 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288) considérés pertinents afin d'évaluer les préjudices importants, et pour lesquels il existait des données robustes suffisantes ou des proxys. Les investissements doivent rester en deçà de ces seuils afin de ne pas causer de préjudice important.

__ *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Afin de garantir l'alignement sur les principes directeurs des Nations Unies et de l'OCDE, il a été fait appel aux recherches d'un prestataire externe spécialisé. Ces recherches émettent un avis sur la question de savoir si une entreprise enfreint ou risque d'enfreindre un ou plusieurs des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des chapitres correspondants des principes directeurs de l'OCDE et des principes directeurs connexes des Nations Unies. Lorsqu'une entreprise était en infraction, cela était considéré comme un préjudice

important et ces investissements n'étaient donc pas considérés comme des investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le compartiment a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en combinant plusieurs méthodes. Grâce aux exclusions du compartiment, une série d'incidences négatives a été évitée à l'avance par le compartiment car les critères d'exclusion se rapportaient à des domaines pour lesquels les incidences négatives étaient jugées trop élevées pour se prêter à un investissement par le compartiment.

En outre, pour les investissements que le compartiment a effectués, ce dernier a encore atténué les impacts négatifs via des engagements structurés avec les émetteurs (quand cela était possible et faisable) et le vote (quand cela était possible et faisable).

Bien que tous les indicateurs mentionnés dans le tableau 1 de l'annexe I des normes techniques de réglementation (RTS) du règlement soient directement ou indirectement influencés par les différentes méthodes et critères appliqués par Kredietrust, les indicateurs les plus explicitement intégrés dans la politique d'investissement responsable de Kredietrust sont :

- Indicateur PAI 4 (entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles) à travers l'exclusion des lignes directes liées aux entreprises qui tirent plus de 10 % de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique ou de la production d'électricité.
- Indicateur PAI 10 (violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales) à travers l'exclusion de lignes directes liées aux entreprises considérées être en violation de ces principes.
- Indicateur PAI 14 (implication dans des armes controversées) à travers l'exclusion de lignes directes d'entreprises impliquées dans des armes controversées.

Pour plus d'informations sur la manière dont le compartiment a géré les impacts négatifs via le vote et l'engagement, veuillez vous reporter au rapport sur la propriété active de Quintet Private Bank S.A.

Kredietrust Luxembourg S.A. est une filiale de Quintet Private Bank S.A.



La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

01 Janvier – 31 Décembre 2023

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays	
XS2067135421	Crédit Agricole SA 0.375% EMTN Sen Reg S 19/21.10.25	Financières	4,14%	France
XS1909186451	ING Groep NV 2.5% Sen Reg S 18/15.11.30	Financières	4,09%	Pays-Bas
XS1750986744	Enel Finance Intl SA 1.125% EMTN Sen Reg S 18/16.09.26	Services aux collectivités	3,79%	Pays-Bas
XS2258971071	Caixabank SA VAR EMTN 20/18.11.26	Financières	3,71%	Espagne
XS2227196404	Mediobanca Di Credito Fin SpA 1% EMTN Sen Reg S 20/08.09.27	Financières	3,64%	Italie
XS1820037270	Banco Bilbao Vizcaya Argent SA 1.375% EMTN Sen 18/14.05.25	Financières	3,62%	Espagne
XS2311407352	Bank of Ireland Group Plc VAR EMTN 21/10.05.27	Financières	3,60%	Irlande
XS2187529180	Prologis Intl Funding II SA 1.625% EMTN Ser 7 20/17.06.32	Financières	3,54%	Luxembourg
XS2358287238	UBS AG London 0.01% EMTN 21/29.06.26	Financières	3,49%	Suisse
XS2028900087	Mitsubishi UFJ Fin Gr Inc 0.848% Ser 17 19/19.07.29	Financières	3,38%	Japon
XS2056491587	Assicurazioni Generali SpA 2.124% EMTN Sen Reg S 19/01.10.30	Financières	3,26%	Italie
XS2455983861	Iberdrola Finanzas SA 1.375% EMTN 22/11.03.32	Services aux collectivités	3,25%	Espagne
PTEDPNOM0015	EDP-Energias de Portugal SA 1.625% EMTN 20/15.04.27	Services aux collectivités	3,21%	Portugal
XS2553801502	Banco de Sabadell SA VAR EMTN Ser 2 22/10.11.28	Financières	3,05%	Espagne
FR0013398229	Engie SA VAR Jun Sub 19/28.02.Perpetual	Services aux collectivités	3,04%	France

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre 2023. En fonction des directives réglementaires futures, d'autres dates de mesure pourraient être utilisées pour les calculs dans la déclaration des futures périodes de référence.



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

99,3% des investissements étaient alignés sur les caractéristiques environnementales du compartiment (98,4% en 2022).

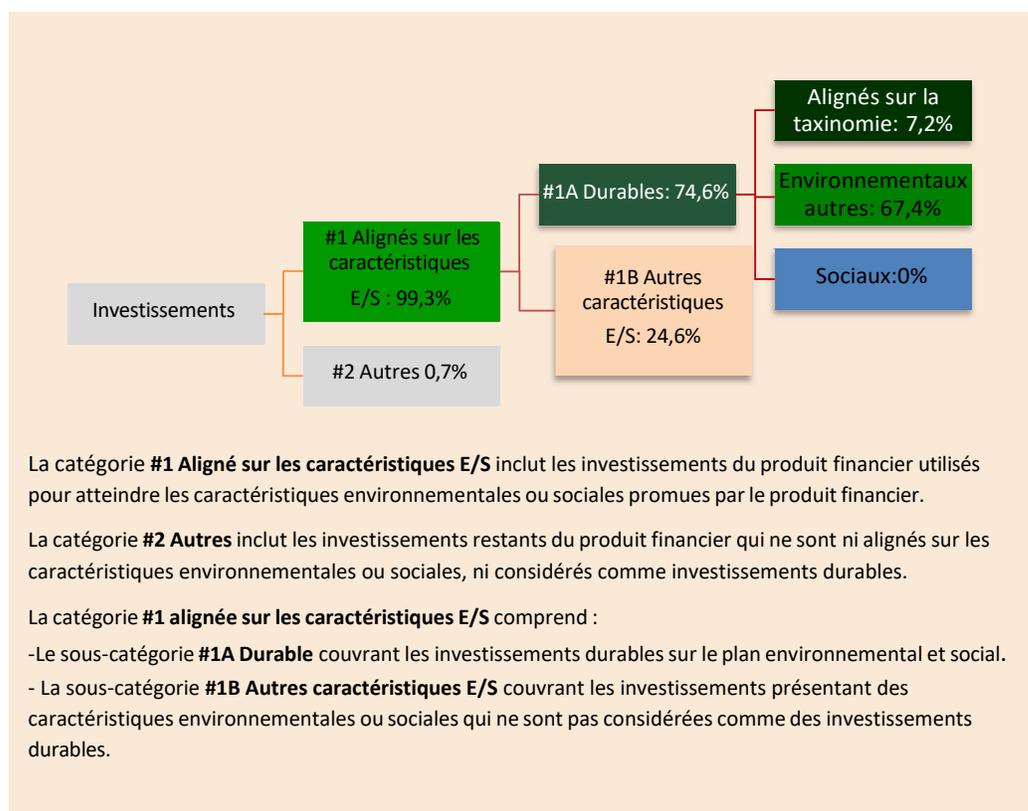
La proportion d'investissements durables réalisés par le compartiment est de 74,6% (69,3% en 2022).

Les informations contenues dans cette section ont été basées sur les investissements du compartiment au 31 décembre 2023. A la date de création de ce document, il n'était pas encore défini si ces informations devaient être calculées sur la base des avoirs à la fin de la période de référence uniquement ou à plusieurs dates de cette même période. En fonction de toute directive réglementaire future, davantage de dates de mesure pourront être utilisées pour les calculs dans la déclaration des périodes de référence ultérieures.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

99,3% des investissements ont été alignés sur les caractéristiques environnementales du compartiment.

La portion restante des investissements était liée aux instruments dérivés détenus à des fins de diversification et de couverture, ainsi qu'aux liquidités détenues à des fins de liquidité accessoire.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-secteur	Assets (%)
Finances	Assurances vie et assurances maladie	3,53%
Finances	Banques	57,70%
Finances	Services financiers aux entreprises	7,42%
Immobilier	Location développement et exploitation de biens immobiliers	4,83%
Industrie	Construction et ingénierie	2,34%
Produits de base	Produits à base de papier	2,61%
Services aux collectivités	Electricité	9,26%
Services aux collectivités	Fournisseurs d'énergie multilignes	11,58%

Pour les expositions qui ne sont pas des investissements dans des entreprises, comme les liquidités, les secteurs économiques ne sont pas applicables. Cette exposition représente 0,7%.

Les secteurs et sous-secteurs indiqués dans le tableau ci-dessus peuvent inclure des secteurs et sous-secteurs qui tirent des revenus de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements du Compartiment dans son ensemble effectués dans des activités économiques alignées sur le règlement de la taxinomie de l'UE était de 7,2%. La proportion des investissements pour chacun des objectifs environnementaux définis dans la taxinomie de l'UE était la suivante :

(a) atténuation du changement climatique : 6,4%

(b) adaptation au changement climatique : 0%

Au moment de la création de ce document, Quintet Private Bank S.A. ne disposait pas de données fiables pour calculer le pourcentage d'alignement à la taxinomie de l'UE pour les objectifs environnementaux suivants :

(c) l'utilisation durable et la protection des ressources hydriques et marines

(d) la transition vers une économie circulaire

(e) prévention et contrôle de la pollution

(f) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Les chiffres divulgués, conformément aux directives réglementaires, ont signifié que le Compartiment n'a pas été en mesure de collecter des informations fiables et complètes sur la proportion d'alignement taxinomique des sociétés émettrices. Quintet Private Bank S.A. a décidé de ne pas s'appuyer dans ses divulgations d'alignement taxinomique sur des informations équivalentes basées sur des évaluations et des estimations complémentaires. En effet, à ce moment précis, un degré important d'estimation serait nécessaire, ce qui compromettrait l'objectif de produire un résultat prudent de telles informations équivalentes.

La conformité du produit financier aux exigences de la taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une assurance fournie par un auditeur externe.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui



niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

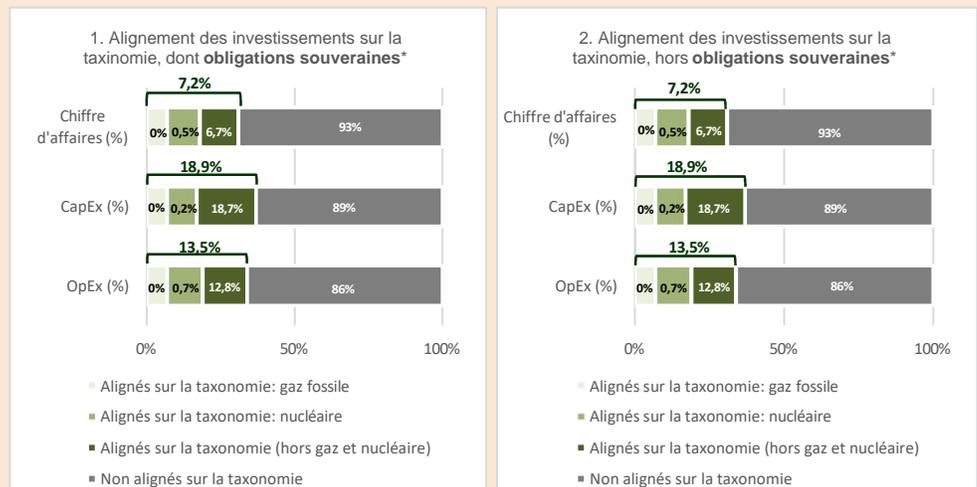
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne nuisent pas de manière significative à un objectif de taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets applicables aux activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage du :

- **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi
- **les dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une économie verte par exemple :
- **les dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le

Les graphiques ci-dessous montrent en vert le pourcentage d'investissements qui était alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement de la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique montre l'alignement de la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ces graphiques représentent 99,3% des investissements totaux

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

La part des investissements réalisés dans les activités de transition au cours de la période de référence a été de 0%.

La part des investissements réalisés dans les activités habilitantes au cours de la période considérée s'est élevée à 2,8%.

Les chiffres inférieurs à 0,50 % ont été arrondis à 0 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

2022	2023
0%	7,2%



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matières d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 67,4%.

Le compartiment a réalisé des investissements durables dans des activités économiques qui n'étaient pas alignées sur la taxinomie étant donné que le compartiment visait à réaliser des investissements durables liés à des objectifs environnementaux sans s'efforcer spécifiquement de réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie "#2 Autres" représentaient 0,7% et étaient liés à la position de trésorerie du fonds. Cet investissement était détenu à titre accessoire. En raison de la nature de cet instrument, il n'y avait pas de garanties environnementales ou sociales minimales pour les liquidités.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et / ou sociales aux cours de la période de référence ?

Les sociétés bénéficiaires devaient respecter de bonnes pratiques de gouvernance. Cela a été évalué au niveau de chaque entreprise, pour laquelle le compartiment a utilisé des données et des recherches externes spécialisées.

Les mesures prises au cours de la période de référence sont les suivantes :

- Les investissements ont été sélectionnés et vérifiés pour s'aligner sur les caractéristiques environnementales et sociales du compartiment.
- En outre, des engagements ont eu lieu dans des domaines, directement et indirectement, liés aux caractéristiques environnementales et sociales du produit financier, tels que le changement climatique, les droits de l'homme et les droits du travail.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

